



Besançon, le 3 mai 2019

SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DEUX-ROUES MOTORISÉS APPEL À LA PRUDENCE SUR LES ROUTES

À moto, le plus grand danger, c'est de penser qu'il n'y en a pas.

Au moment où les beaux jours propices aux déplacements en deux-roues reviennent, le Préfet du Doubs appelle ces usagers de la route à la plus grande prudence. Il appelle également l'ensemble des usagers de la route à faire preuve d'attention notamment envers les plus vulnérables (deux-roues motorisés mais également piétons et cyclistes).

En 2018, dans le Doubs, 13 motards sont décédés sur les routes du département, soit plus d'un tiers des tués sur la route alors qu'ils ne représentent que 2 % du trafic. De plus, la majorité des accidents de motos se produisent lorsque le motard se sent en confiance, de jour, par beau temps et en rase campagne. À noter qu'un motard sur deux accidentés chute seul dans un virage.

Depuis le début de l'année 2019, on dénombre déjà 2 motards décédés dans des accidents de la route.

Ce triste bilan doit attirer l'attention de ces usagers et rappeler que la pratique du deux roues motorisés nécessite d'indispensables précautions lors de la reprise de guidon : contrôles mécaniques, vérification des équipements et reprise de l'usage du deux roues en douceur dans le respect des règles de sécurité.

À cet effet, une réunion d'échanges avec les associations de motards du département a eu lieu fin avril à la préfecture et plusieurs actions « reprise de guidon » avec notamment sensibilisation à la bonne pratique en trajectoire seront organisées sur les routes du Doubs dans les prochaines semaines.

Enfin, les beaux jours ne doivent pas faire oublier que, même s'il fait chaud, il ne faut jamais négliger son équipement et celui de son passager : ce sont les seuls éléments de protection !

Pour plus de renseignements : une rubrique dédiée est disponible ici : <http://www.msr25.doubs.equipement.gouv.fr/deux-roues-motorisees-2rm-motos-cyclomoteurs-r104.html>